

Energie, climat

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

**Arrêté du 10 mars 2009 portant habilitation à exercer les vérifications
relatives au contrôle des prix de revient pour certains marchés**

NOR : DEVE0903806A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du Gouvernement, en date du 10 mars 2009, est désignée pour exercer les vérifications sur pièces ou sur place prévues par le décret n° 64-4 du 6 janvier 1964 organisant les modalités du contrôle des prix de revient pour certains marchés en ce qui concerne les marchés conclus par le Commissariat à l'énergie atomique : Mme Laurence David.